



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Soudan

Question au Gouvernement n° 1493

Texte de la question

SITUATION AU DARFOUR

M. le président. La parole est à M. Bernard Debré, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Bernard Debré. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le Soudan se meurt aujourd'hui après plus de vingt ans de conflits entre le gouvernement musulman du Nord et les rebelles du Sud. A l'ouest du pays, au Darfour, des centaines de milliers de réfugiés ont fui les attaques après la destruction de leur village. Leur survie dépend aujourd'hui totalement de l'aide extérieure. Selon l'ONU, c'est la pire crise humanitaire en cours dans le monde.

Alors que le cessez-le-feu du 8 avril n'est pas respecté et que le gouvernement de Khartoum est impuissant, ce sont les organisations humanitaires internationales, seules, qui apportent aux populations une aide alimentaire et médicale. De plus, la saison des pluies qui commence va, dans quelques semaines, compliquer le transport de l'aide et le secours.

Monsieur le Premier ministre, que comptez-vous faire au nom de la France pour éviter une terrible catastrophe humanitaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie.

M. Xavier Darcos, ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie. Monsieur le député, je vous prie d'excuser Michel Barnier, aujourd'hui en visite dans les territoires palestiniens.

La situation au Darfour est en effet extrêmement préoccupante. Il s'y déroule une crise humanitaire majeure, dont sont victimes, une fois de plus, les plus vulnérables, les femmes, les enfants. Selon les estimations qui nous sont fournies par les autorités soudanaises elles-mêmes, 1,4 million de personnes ont été déplacées.

Si aucune aide ne leur est apportée avant la saison des pluies, qui va arriver rapidement, cette crise va devenir une catastrophe humanitaire. Conjuguée aux violations des droits de l'homme et aux atteintes au droit international humanitaire, qui sont perpétrées quotidiennement, elle menace non seulement le processus de paix entre le nord et le sud du pays, actuellement en cours, mais aussi la stabilité de l'ensemble la région, y compris le Tchad et la République Centrafricaine.

Depuis plusieurs mois, la France s'est pleinement mobilisée sur le plan politique et humanitaire. En février 2004, alors qu'il était ministre des affaires étrangères, Dominique de Villepin s'est rendu au Tchad et au Soudan. Notre pays a soutenu, avec ses partenaires européens, le processus dit de N'Djamena - pourparlers organisés par le président Deby - qui a abouti, le 8 avril dernier, à un cessez-le-feu humanitaire entre le gouvernement soudanais et les rebelles. Ce processus est également soutenu par l'Union européenne tant sur le plan financier que par la voix des observateurs. Et le vice-président de la commission du cessez-le-feu, qui est actuellement sur place, est un colonel français.

Il y a moins d'un mois, je me suis moi-même rendu à N'Djamena pour rencontrer le président Deby. Entre le 20 et le 23 juin, Renaud Muselier a visité les camps de déplacés du Darfour et rencontré à Khartoum le président Béchir. Il a insisté sur la nécessité de désarmer les milices, notamment les janjawids, qui continuent à semer la terreur, et il a demandé au gouvernement soudanais d'assurer rapidement le libre accès des personnels humanitaires à la région. Enfin, l'aide de la France au Darfour atteint dix millions d'euros, ce qui est significatif. Vous le constatez : la France ne fait pas preuve d'indifférence, loin de là. Elle est mobilisée et nous agissons.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. François Loncle. La réponse est nulle !

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1493

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 juin 2004